

OCTOBRE  
2018  
NUMÉRO  
1082

## La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie est de 3 ans et demi en moyenne

Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) perçoivent en moyenne cette prestation pendant 3 ans et demi. Les hommes en bénéficient en moyenne un an de moins que les femmes. La durée est par ailleurs très variable selon le profil du bénéficiaire : âge, degré de perte d'autonomie, lieu de prise en charge, etc. Les durées de perception de l'APA les plus longues (5 années environ) concernent en général des femmes prises en charge en établissement et dont la perte d'autonomie s'est aggravée. Les durées les plus courtes (moins de 2 années) s'appliquent plus souvent aux hommes pris en charge à domicile et déjà très dépendants au moment de l'ouverture de leurs droits.

Stéphanie Boneschi et Malika Zakri (DREES)

Cette étude reprend en partie les résultats publiés dans le dernier numéro des Dossiers de la DREES intitulé « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie. Des profils de bénéficiaires très différents ».

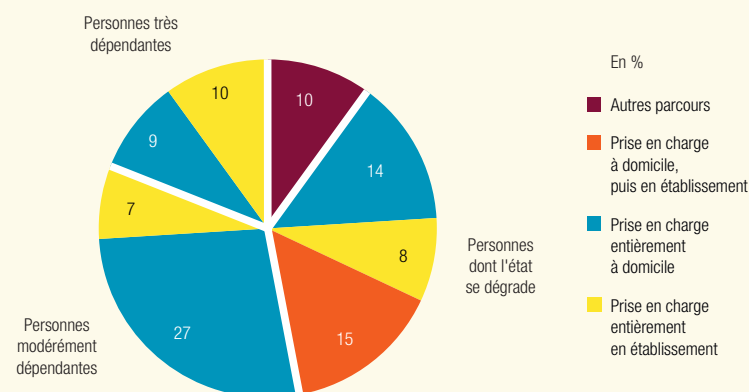
La durée moyenne de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) [encadré 1] est de 3 ans et demi : environ 3 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes. Cette allocation permet aux personnes âgées dépendantes de financer des dépenses engendrées par l'accompagnement dont elles ont besoin au quotidien : aide technique, aide professionnelle à domicile, soutien aux proches aidants. L'APA à domicile finance des dépenses nécessaires au maintien à domicile et l'APA en établissement le tarif dépendance fixé par l'établissement médico-social d'accueil.

### Une durée de prise en charge variable selon les profils

La durée dans le dispositif est très variable selon le sexe, l'âge d'entrée, le niveau de dépendance et le lieu de prise en charge. Les hommes commencent à percevoir l'APA plus tôt (à partir de 81 ans et demi en moyenne, contre 83 ans et demi pour

#### GRAPHIQUE 1

##### Les principaux profils de parcours dans l'APA



**Note** • Les personnes « modérément dépendantes » sont définies comme celles qui restent en GIR 3 ou 4 sur toute leur période de perception de l'APA. Les personnes « très dépendantes » sont celles qui restent en GIR 1 ou 2. Les personnes dont l'état se dégrade sont définies comme celles qui sont en GIR 3 ou 4 au début de la période de perception de l'APA, mais en GIR 1 ou 2 à la fin.

**Lecture** • 27 % des parcours dans l'APA correspondent à des personnes qui conservent un niveau de perte d'autonomie constant, correspondant à un degré modéré de dépendance (GIR 3 ou 4), et un lieu de vie identique (domicile) tout au long de la prise en charge par l'APA.

**Champ** • France métropolitaine, bénéficiaires de l'APA sortis du dispositif en 2011.

**Source** • DREES, remontées individuelles APA-ASH 2011.

les femmes) et en bénéficient moins longtemps. Ils sont en moyenne moins dépendants et plus souvent pris en charge uniquement à domicile. Au contraire, les femmes sont plus souvent prises en charge uniquement en établissement et perçoivent l'APA plus tard et plus longtemps.

### Sept parcours types recouvrent la majorité des situations

Croiser le degré de dépendance d'une part et le lieu de prise en charge d'autre part permet de définir sept parcours types. Ceux-ci rendent compte de plus de 9 situations sur 10 rencontrées par les bénéficiaires (graphique 1). Le degré de dépendance recouvre pour l'essentiel trois situations qui, en fonction du lieu de vie (domicile ou établissement), correspondent à six parcours : les personnes très dépen-

dantes à leur entrée dans l'APA et qui le restent, les personnes moins dépendantes à leur entrée dans le dispositif et dont l'état ne se dégrade pas et les personnes dont l'état se dégrade entre le début et la fin de prise en charge par l'APA. Un septième parcours est constitué de personnes qui changent de lieu de vie car leur état se dégrade.

D'autres types de parcours existent, mais ils concernent moins de 10 % des bénéficiaires : ils recouvrent des personnes dont le niveau de dépendance diminue (2,9 %), des personnes dont le niveau de dépendance est stable, mais qui changent de lieu de prise en charge (4,2 %), des personnes qui sont prises en charge alternativement à domicile et en institutions, avec des allers-retours entre les deux (1,5 %), ou encore d'autres parcours plus complexes (1,5 %).

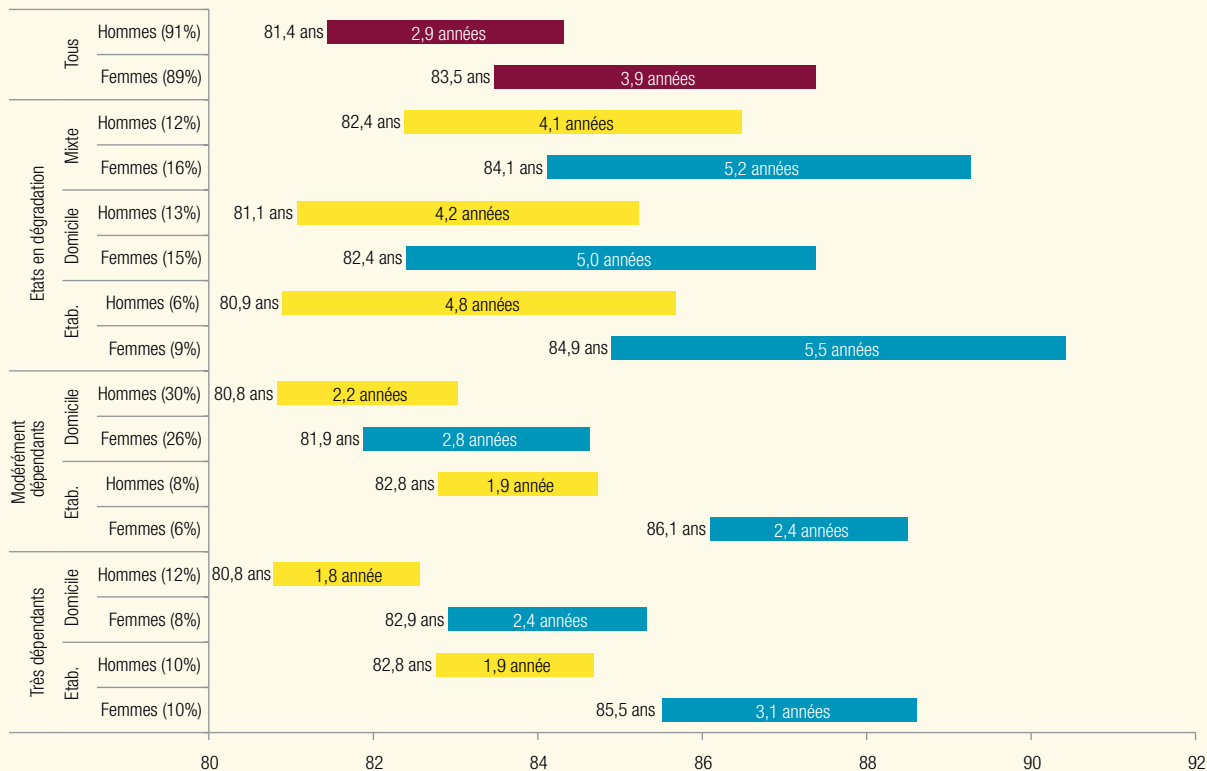
Quand, tout au long de la durée de la perception de l'APA, le niveau de dépendance est stable, qu'il soit modéré ou important, et le lieu de résidence identique, l'âge d'entrée dans le dispositif et sa durée de perception sont, en moyenne, de 81 ans pour les hommes vivant à domicile pour une durée de perception de moins de 2 ans et de 86 ans pour les femmes vivant en établissement, la durée de prise en charge étant alors de 2 à 3 ans (graphique 2).

Les parcours longs correspondent à des situations où le degré de dépendance des personnes s'accroît au cours du temps : plus de 4 ans pour les hommes et plus de 5 ans pour les femmes. Les personnes passant de leur domicile à un établissement perçoivent l'APA à un âge plus avancé : après 82 ans pour les hommes et après 84 ans pour les femmes. ■



## GRAPHIQUE 2

### Durée moyenne de perception de l'APA en fonction de l'âge moyen d'entrée dans le dispositif selon les différents profils



**Note** • Les personnes « modérément dépendantes » sont celles qui restent en GIR 3 ou 4 pendant toute la durée de perception de l'APA, tandis que celles « très dépendantes » sont en GIR 1 ou 2 pendant toute cette période. Les « états en dégradation » correspondent aux personnes qui sont en GIR 3 ou 4 au début de leur période de perception de l'APA, puis passent en GIR 1 ou 2.

**Lecture** • En moyenne, les hommes dont le parcours dans l'APA correspond à l'un des sept principaux profils entrent à 81,4 ans dans l'APA et la perçoivent pendant 2,9 ans. Les parcours représentés ici concernent 91 % des hommes.

**Champ** • France métropolitaine, bénéficiaires de l'APA sortis du dispositif en 2011.

**Source** • DREES, remontées individuelles APA-ASH 2011.

## ENCADRÉ 1

### La mesure des durées de perception de l'APA

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans confrontées à une perte d'autonomie, et couvre 1,3 million de bénéficiaires fin 2016. Les besoins de ces personnes sont évalués par une équipe médico-sociale chargée de déterminer le niveau de dépendance via la grille nationale AGGIR (autonomie gérontologie groupes iso-ressources), qui classe les personnes en six groupes dont les quatre premiers ouvrent droit à l'APA (GIR 1 à GIR 4).

La DREES a collecté en 2012 des données sur plus de 850 000 bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement auprès de 66 conseils départementaux. Ces données rendues anonymes ont été extrapolées pour être représentatives de la France métropolitaine

grâce aux données nationales sur les caractéristiques des bénéficiaires. Les données les plus récentes disponibles, utilisées dans cette étude, portent ainsi sur la situation jusqu'en 2011. Une nouvelle opération de collecte est en cours, portant sur la situation jusqu'au 31 décembre 2017.

La durée totale de perception de l'APA est calculée sur l'ensemble des bénéficiaires sortant du dispositif en 2011. Le motif principal de fermeture des droits à l'APA est le décès de la personne (80 % des cas à domicile et 90 % en institution). C'est donc l'âge d'entrée dans le dispositif et l'espérance de vie qui déterminent pour l'essentiel la durée de perception.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- **Pour consulter la présentation de l'opération de remontée de données individuelles sur l'APA :**  
<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/handicap-et-dependance/article/les-donnees-individuelles-apa-ash>
- **Pour consulter les données concernant l'APA :**  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/handicap-et-dependance/le-handicap-et-la-dependance/article/donnees-concernant-l-allocation-personnalisee-d-autonomie-apa>
- **Bérardier, M.** (2015, mars). Aide sociale à l'hébergement et allocation personnalisée d'autonomie en 2011 : profil des bénéficiaires en établissement. DREES, *Études et résultats*, 909.
- **Bérardier, M.** (2014, février). Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011. DREES, *Études et résultats*, 876.
- **Boneschi, S., Zakri, M.** (2018, octobre). La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie. Des profils de bénéficiaires très différents. DREES, *Dossiers de la Drees*, 29.
- **Leroux, I.** (2017). *L'aide et l'action sociale en France - édition 2017*. Voir fiches 04, 05, 06 et 08. Paris, France : DREES.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication :** Jean-Marc Aubert

**Responsable d'édition :** Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique :** Sabine Boulanger

**Secrétaire de rédaction :** Fabienne Brifault

**Composition et mise en pages :** T. B.

**Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin

**Pour toute information :** [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384